



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

AVIS PUBLIC

N/Réf. : G1 303 013

AVIS DE CONSULTATION

Règlement sur l'expropriation

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entreprend une consultation afin de recueillir les commentaires des membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh concernant la mise en place d'un Règlement sur l'expropriation.

Le projet de Règlement sur l'expropriation proposé vise à remplacer le processus de reprise de terre déjà prévu dans la Loi sur les Indiens (article 18(2)), lequel sera invalidé par l'adoption du Code foncier de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh.

Le projet de règlement proposé précise les circonstances pour lesquelles Pekuakamiulnuatsh Takuhikan peut procéder à une expropriation (reprise de terre) et les étapes qu'il doit respecter avant d'en arriver à reprendre possession de la terre. Principalement, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pourra exproprier seulement à des fins d'utilité publique.

Pour connaître l'ensemble des étapes de reprise de terre, le projet de règlement peut être consulté sur le site Web www.mashteuiatsh.ca. Il est également possible d'en obtenir une copie par la poste en faisant une demande par courriel ou par téléphone à la personne responsable de la consultation. Les commentaires écrits peuvent être acheminés au plus tard le **5 juillet 2021 à 16 h** à l'attention de :

Guylaine Simard
Coordonnatrice à la gestion foncière
Droits et protection du territoire
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
1671, rue Ouatshouan, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-5386, poste 1776
Courriel : guylaine.simard@mashteuiatsh.ca

Tipelitamuna kie katshishpeuatekanitsh nanituhussi
Droits et protection du territoire

14 uapikun-pishim^u (juin) 2021